

## SOMMAIRE

Les oiseaux apportent souvent le printemps ! Tant mieux pour ceux qui monteront sur leurs ailes, à Fleury-Mérogis ! Dire cela c'est déjà vilain, disent les officiels. Ils ont fait la «belle», avec un hélicoptère, et c'est bien pour eux. Parce que la saloperie, moralistes et commentateurs, elle n'est pas de notre côté ! Plongez-y votre nez dans le pourrissoir de vos taules comme on trempe la truffe d'un chien dans sa merde !

Reniflez l'odeur de mort ! Peut être que l'avocate Giletti, que l'avocate Hermmelin l'ont reniflé. Peut être ! Voilà que leurs actes, présumés par la justice pour Giletti, reconnus pour Hermmelin sont amplement justifiés par l'horreur de l'institution prison, par l'horreur de la guillotine. Ce qui est étonnant c'est la réserve, l'étonnement, l'interrogation de ceux qui se sont émus pour Croissant, pour Graindorge ! Sept peines de mort ! Sept criminels, sans doute, mais cinquante millions d'assassins à la clef. Ça ne vous suffit pas comme proportion ?

Pendant ce temps la France sordide grandit ! La France électoraliste qui montre son cul en disant «je vous promets la lune». La France des sondages, IFOP, SOFRES etc... La France raciste et xénophobe, cette «France réelle» comme disait Maurras et qui s'exprime dans la France Stalinienne.

La France qui se tape un deuxième procès sur les anti-franquistes du G.A.R.I. à l'heure même où des Bonaparte en herbe font leur Brumaire en Espagne.

Une fois encore Basta.

Assez, stop, ras le bol, plein les couilles, citron rempli, comac, trop, le vase est plein, ça déborde ! Et mettez ces mots sur fichier informatique car les temps vont venir où ils seront fort utilisés !



# LA LIBERTÉ, C'EST LE VOL

**D**ans les dents le coup de l'hélicoptère ! Les gencives de Peyrefitte et de Bonaldi en saignaient encore, quand, sous le coup de l'émotion, le journaliste d'Etat Mourousi leur présentait ses premières condoléances.

Fleury Mérogis, la taule d'où on ne s'évade pas, la forteresse cernée de casernes de flics, n'est pas ce qu'on aurait voulu faire croire : un cercueil à jamais fermé et c'est tant mieux.

Et ce, le lendemain du jour où le ministre académicien dissertait sur l'ingéniosité de ses portiques et la robustesse de ses grilles. Notre grand serrurier avait simplement omis, et il s'en mord les oreilles, de regarder vers le ciel; pourtant comme il le disait la veille, les portiques c'est comme dans les aéroports et dans les aéroports qu'est-ce qui a de grandes ailes et qui fait du bruit ? ça ne passe pas sous les portiques mais ça vous déboule sans crier gare en plein match de football. C'est ça Bonaldi, comme le disent les honnêtes gens, faut supprimer les terrains de foot dans les prisons trois étoiles.

Compliments Monsieur Blanchard de l'administration pénitentiaire, nous sommes, chiffres à l'appui, le pays d'Europe où il y a le moins d'évasions et ce, parce que les techniques d'enfermement sont les plus avancées. Entendons par là qu'en France on est bien décidé à vous fabriquer des taules pour y crever encore plus qu'avant, par l'isolement, les privations de toutes sortes, pour effacer en quelques années tout ou partie de votre vie, irrémédiablement, sans espoir.

La France est elle-aussi le pays dont les taules comptent le moins de prisonniers qui se suicident, se mutilent, ou deviennent complètement dingues ?

Le ministre-bourreau et ses deux assesseurs ne répondront jamais à cette question.

**S'**arracher des griffes de la justice et par tous les moyens c'est une victoire c'est tout ou une partie de notre vie que l'on sauve. S'arracher d'une taule et par tous les moyens, c'est une victoire. Une bouffée d'air pur dans la pourriture de la justice et de ses murs. Deux prisonniers se sont tirés, il y en a des centaines d'autres qui ont essayé, qui essaient, qui réussiront ou pas, mais à quoi penser d'autre quand on vous a tout pris. Quelle que soit la tech-

nique il y a toujours une faille, le génie de l'enfermement a toujours été contré par le génie de l'évasion, alors même après que Peyrefitte aura posé ses miradors et ses batteries de DCA il s'en passera encore de bien bonnes, assez pour qu'il en creve de rage.

Un joli coup que celui de Fleury, comme au ciné, un peu de la grande évasion et des coulisses de l'exploit si on vous avait raconté strictement ce qui s'est passé. Mais risquant d'être bafouée, la justice pourrie fait appel à la presse du même nom.

Pour les uns ce n'est là qu'un incident dans la grande machine à réprimer.

Pour les autres les évadés sont évidemment antipathiques, dangereux, prêts à tirer sur le premier venu; bref des ennemis publics qu'il faut traquer, dénoncer, voire assassiner selon les besoins du pouvoir. Enfin pour ceux qui tiennent à paraître ridicules (chez le garde des sceaux c'est devenu une fonction annexe) on raconte que l'évasion par voie aérienne n'est ni prévue ni réprimée par la loi (il ne s'est donc rien passé ou si peu)

On raconte aussi que pour diverses raisons le survol de Fleury est interdit, on se trouve donc là, devant des malfaiteurs qui ne jouent pas le jeu, ça embrouille l'administration.

Quant aux matons syndiqués ils sont tous là à renifler l'os qu'on ne tardera pas à leur jeter dans la soupe pour calmer leurs craintes et gommer leurs visions d'extra-terrestres démontant une à une leurs chères prisons les rendant d'un seul coup chômeurs et sans abri.

**P**lus haut, dans la république à Giscard, Peyrefitte ajoute des tours de clefs, des mitards, des QHS au nom de la liberté.

Et dès qu'il tourne le dos, c'est une autre liberté qui se fait entendre, un besoin de vivre qu'il ne comprendra jamais mais qui tôt ou tard lui éclatera à la gueule.

Les prisons il faut en sortir et les détruire car elles sont faites pour tout le monde, pour ceux qui n'y sont pas mais qu'elles protègent, pour ceux qui y sont et qu'elles répriment. Alors aimables citoyens, les tortures, l'isolement, la folie, de celui-là dans sa cage : c'est pour vous, c'est grâce à vous; cette cage c'est ce qu'on a trouvé de mieux pour vous faire tenir tranquilles. Cette cage vous appartient et si vous les nantis, les abrutis, les militants de toutes les crises et de toutes les aliénations, vous demeurez consentants, souffrez que d'autres aient envie de s'en tirer, de les détruire ou de vous les jeter à la figure; avant qu'il ne soit trop tard parce qu'eux, ils ont envie de vivre - libres -





# AUX GRANDES CAUSES, LES PETITS EFFETS.

**A**près la privation sensorielle dans les prisons allemandes, les Q.H.S. en France, les îles de rélegation en Italie, après le portillon de sécurité à l'entrée des prisons, les fouilles d'avocats, les suicides, les évasions de Mesrine et autres, les mutilations diverses et variées... un clivage important se dessine en France et même en Europe sur la conception que les avocats ont de leur rôle.

Les avocats traditionnalistes réservent toujours et encore leur talent pour le jour du procès. Les autres situent leur profession et leur engagement sur l'ensemble du quotidien d'un prévenu refusant avec lui la prison et le système carcéral dans son ensemble.

## Rapport légal et quelquefois affinitaire du client avec son avocat.

**A**u détour d'une action, après une manifestation ou pendant, à la sortie d'une banque ou au saut du lit à l'heure du laitier, les flics vous font aux pattes. Accrochez-vous à la rampe le cirque commence et comme dans toutes les aventures vous avez intérêt à choisir une bonne monture. C'est-à-dire un ou une avocate qui tienne la route, qui n'ait pas froid aux yeux, pas cher, efficace, militant, pistonné, qui prenne des risques mais ne vous en fait pas prendre, qui traduise bien vos pensées, qui en trouve si vous n'en avez pas, enfin un second papa ou une seconde maman en quelque sorte.

L'interrogatoire passé en général que ce soit pour la cour de sûreté de l'Etat ou pour une affaire de droit commun, cela veut dire passer quelques heures devant une machine à écrire pendant trois ou six jours.

C'est après cet oral d'un nouveau genre qu'une fois devant le juge d'instruction vous vous trouverez soit libre soit inculpé, en liberté provisoire ou au trou.

Dans le cas de la prison tout devient beaucoup plus compliqué car, au rationnel du fonctionnement judiciaire, se trouvent mêlés le suggestif de vos interprétations personnelles, de celles de l'avocat, du juge, de votre entourage et quelquefois de la chancellerie.

Tout le monde est égal devant la loi mais, tout dépend de son interprétation. Des droits il n'y en a pas ou presque pas. Une inculpation, un procès c'est un combat. Droit commun, ou politique, la justice servira de tout pour vous garder ou vous condamner. Des faits précis, d'autres moins mélangés aux intentions ou aux sentiments tout sera bon ; l'intime conviction d'un juge peut vous maintenir dans une cellule pendant des années alors que pour un autre s'agissant de la même affaire par le biais de son intime conviction vous aurez la liberté du jour au lendemain.

Pour cela donc dans bien des cas, le prévenu et son avocat doivent d'une façon absolument homogène se battre pied à pied contre le juge, le par-

quet, la chambre d'accusation en employant tous les moyens possibles et imaginables. Un juge a un code de l'honneur, des sentiments, une personnalité, c'est cela qui joue avant tout et c'est là que se trouve la clé de la sortie

Ce qui est compliqué dans les relations entre le prévenu et son ou ses avocats, c'est d'obtenir le mélange harmonieux entre les capacités professionnelles de celui-ci, ses sentiments d'amitié ou ses capacités de militant politique.



## Fonction légale et limites professionnelles de l'avocat.

**L**a fonction d'un avocat est définie par loi. Rouage de la justice qui tournera en faveur du prévenu suivant certaines règles, pour différentes raisons un peu comme à la roulette, l'avocat peut par son métier, son talent et de la chance faire que son client sorte gagnant de l'épreuve, d'un procès ou d'une instruction. Les choses étaient comme cela depuis très longtemps mais comme tout, même les moeurs judiciaires évoluent. Après les tribunaux d'exception de 1945 on était arrivé, même de nos jours, au stade de la justice piston, de la justice politicienne. Un grand nombre de juges condamnent encore sévèrement les faibles et deviennent subitement indulgents quand il s'agit des puissants. Les avocats suivent le pas, se levant d'un quart de fesse pour défendre des clients démunis avec trente secondes de plaidoirie de principe; pour les autres les chers maîtres sont capables de tirer toutes les sonnettes, de tâter tous les pouls de tous les magistrats, de flatter tous les pisse-copie du continent, d'aller de cassation en cassation.

Mais comme beaucoup de professions elle évolue avec les moeurs. Le terrorisme (ou prétendu tel) et quelques bandits célèbres ont modifié la face des choses. Il est mentionné dans plusieurs journaux du mois dernier que le dernier avocat des brigades rouges était en prison. Que cette organisation, avait fixé un rôle à leur défenseur qui tôt ou tard acceptait de jeter leur robe aux orties et de devenir des militants actifs avec les risques que

cela comprend. Ce genre de prise de position dans ce cas d'espèce a été choisi sciemment, mais quelquefois c'est le pouvoir en place (par exemple en Allemagne) qui accuse l'avocat de complicité de façon à mieux écraser, à mieux réduire l'inculpé. On retrouve ce genre de problèmes dans l'affaire Croissant, il arrive aussi, quand il s'agit d'individus devenus célèbres comme Mesrine, Cheval, Bess ou Villoquet que l'on inquiète leur avocat comme Graindorge à Bruxelles ou Christiane Giletti à Paris.

## Modifications du régime de détention en France depuis 1970

**E**n France les conditions de détention ou du moins des réformes répressives ont été envisagées puis appliquées après l'affaire de Bontemps et Buffet à Clairvaux ; souvenez-vous de cette assistante sociale prise en otage, de l'infirmerie de la centrale transformée en Fort Chabrol et pour finir de l'assaut et de la mort de l'otage suivis de la guillotine pour Bontemps et Buffet. C'est à partir de là qu'ont (à la demande des syndicats des gardiens de prison) été créés les Q.H.S., les Q.S.R. et autres variétés de super-mitards.

Les révoltes de 1974 ont eu pour effet de transformer la vie carcérale courante par quelques réformes positives : cantine plus fréquente mieux approvisionnée, heure de promenade supplémentaire, cours plus spacieuse et autres brouilles. Par contre la pratique de l'isolement s'intensifiait, le nombre des détenus en Q.H.S. augmentait.

De ce fait l'attitude de certains détenus changea. En dehors des suicides plus nombreux que d'habitude quelques prisonniers tentèrent le tout pour le tout et ce fut le début des évasions spectaculaires au tribunal, où Villoquet pris la fuite en emportant avec lui un président de cour d'assise. Un autre faisait de même en Belgique.

Mesrine, enfin, sortait en force de la santé. Après l'affaire de Villoquet, les couloirs menant aux cabinets des juges d'instruction à Paris devenaient sévèrement gardés. Après l'affaire de l'évasion de Mesrine, la vie a changé pour les autres prisonniers à la Santé et ailleurs. Fouille accrue après le parloir avocat, carte d'identité spéciale prison etc... et à l'extérieur portique pour les avocats assorti de tracasseries administratives comme fouille des serviettes et quelques fois inspection des vêtements des membres du Barreau, interdiction formelle aux avocates d'avoir des rapports sentimentaux avec leur client. La moindre bise déchaîne des histoires à n'en plus finir.





Ces faits, ces réformes répressives, ce nouveau climat ont déséquilibré et enrayé petit à petit la machine judiciaire, car brimades intérieures sur les prisonniers et extérieures sur les avocats, ont pour effet de réduire les chances du prévenu de s'en sortir et le rouage de la défense est diminué par voie de conséquence.

A part quelques rares exceptions, les avocats des détenus politiques en Allemagne d'abord en Italie et ailleurs ensuite ont mené une lutte, qui leur a fait avoir de graves ennuis, non par identité de vue avec leur client mais à cause de leurs conditions de détention. Très vite il en a été de même pour les droits communs et certains de leur conseil.



## Combat de certains avocats contre le système carcéral.

**G**iletti dit dans son livre «un des alibis que je me donnais pour rester au barreau, où je sentais bien que ma place n'était plus, était ce que j'avais à dire sur les prisons» et elle continue sur une lettre de Besse :

*Du fond de mon cachot, où la lumière arrive à peine, il me faut, pour apercevoir le ciel, reconstituer case par case, à travers les barreaux et le grillage, l'espace...*

*Celui qui est le mien, sur cette terre immense, se limite à trois mètres sur deux, tout compris... La réduction de mon espace est programmée, et ne peut aboutir qu'à l'ultime étape, la boîte. J'ai la lucidité de mon univers, et la conviction que ce cachot ne peut que me réduire, me détruire.*

*J'avais cinq sens, je ne vis plus que sur deux, l'ouïe et l'odorat. Le son me guide plus sûrement que la vue, puisqu'il passe à travers les murs. La musique que fait le surveillant en sondant les barreaux me renseigne sur son caractère et sa façon de concevoir son travail. Si c'est une peau de vache, il saura faire trembler les barreaux comme le détenu qu'il aura coincé au cachot.*

*Son agressivité passe facilement et se comptabilise en grave dans la gamme étendue de la mélodie. Le surveillant «honnête» n'en rajoute pas et effleure les barreaux ; sa chanson est plus douce, plus délicate : son attitude envers le prisonnier sera plus courtoise et plus humaine.*

*C'est par l'odeur que je suis renseigné sur les jours de la semaine :*

- mardi, vendredi ; poisson
- jeudi : ragoût, etc.
- la vue : mur gris sans couleur Rien
- l'odeur : fade, de l'habitude

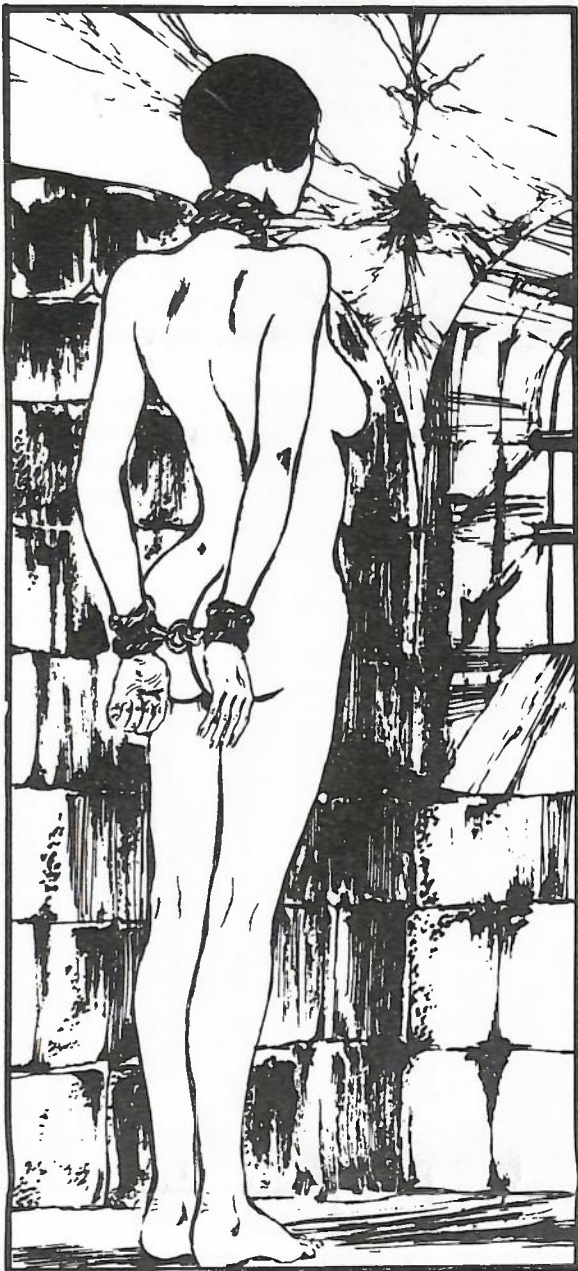
*L'isolement total détruit aussi bien qu'un coup de feu ou la chambre à gaz... Je dénonce aujourd'hui la torture que je subis... quelle sera la prochaine étape ? puisqu'il semble ne pas y avoir de limite. De quelle expérience suis-je le cobaye ? Je peux très bien être soumis demain aux drogues et aux calmants...*

*Je suis un condamné à temps, ce qui suppose que je serai libre un jour.*

*Dans quel état ?*

*Je refuse du plus profond de moi-même de me plier devant cette nouvelle injustice, et je lutterai.*

*François Besse, quartier de haute sécurité, prison de la Santé.*



Le fait nouveau comme on dit en langage procédurier, réside dans le fait que certains avocats sont partie prenante dans la lutte des prisonniers contre leur condition de détention. De plus en plus de détenus refusent la prison et préfèrent tenter l'évasion ou la mort comme Gary Gilmore qui demanda son exécution. Les avocats commencent à prendre le train en marche.

C'est là que rien ne va plus pour le pouvoir, pour le garde des sceaux, le procureur, les directeurs de prison et même les bâtonniers. La plupart des avocats et surtout chez les sujets brillants sont là et ils le disent bien haut pour plaider c'est-à-dire parler de leur client, de leur histoire à leur place, considérant même quelques fois que l'instruction est une péripétie sans beaucoup d'importance.

L'avocat d'hier, d'aujourd'hui et peut être encore de demain c'est la joute oratoire entre lui et l'avocat général pour emporter la conviction des jurés, ce qui s'est passé pour le client : la taule préventive, le mitard, les brimades, le Q.H.S., les tentatives de suicide ou après la centrale, le travail sous-payé, l'infantilisation, les misères quotidiennes etc... Tout cela n'est pas le problème des as de la barre.

Aux autres avocats aux porte-serviettes, aux bonnes à tout-faire du palais, ceux qui vont aux instructions à la prison, à la recherche des témoins à ceux-là, revient le droit de s'occuper du prévenu non seulement comme inculpé mais aussi et surtout comme prisonnier.

De ce travail de taupe, de sans-grade, de brimé commence à jaillir une conviction radicale, celle de la lutte pour l'abolition de toutes les prisons. En faisant passer le défenseur sous un portique, en le fouillant, en le soupçonnant, en l'inculpant, quelques fois le pouvoir rapproche l'avocat de son client par un lien de solidarité, d'affinités tel que, reniant son serment de baveux, celui-ci devient petit à petit le lien indispensable entre les luttes extérieures et intérieures aux prisons ce qui entraînera espérons-le un jour la disparition de celles-ci.

## Dernière minute

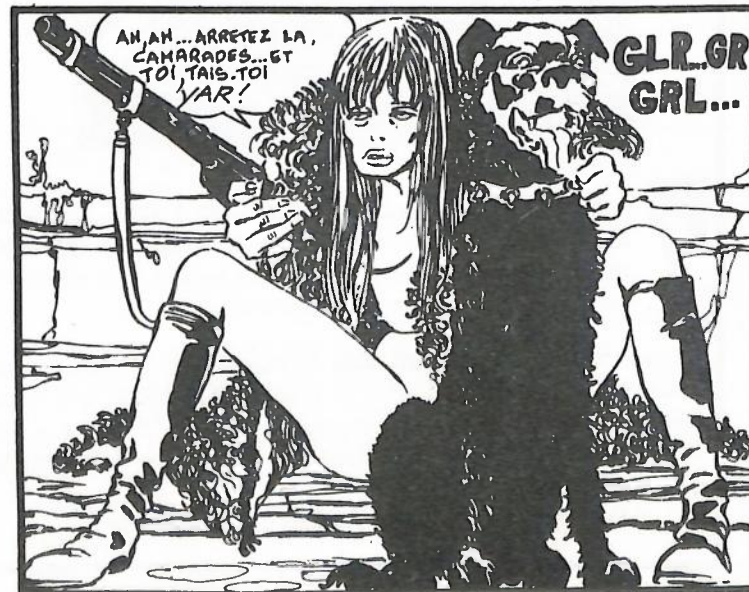
**S**ans connaître le moins du monde Brigitte Hemmerlin, mais par contre pour avoir cotoyé pendant le procès des 9 antifranquistes Thierry Lévy et surtout Thierry Fagard, on peut prétendre avec eux que la Police aidée par le Garde des Sceaux a bourré le mou à la Presse. Celle-ci ne demandait d'ailleurs que cela et a eu vite fait de ridiculiser les déclarations de Brigitte Hemmerlin pour transformer l'affaire en mauvais roman à l'eau de rose style «Nous Deux» ou «Bonne Soirée».

Jusqu'à preuve du contraire le geste d'une avocate offrant un paquet cadeau à un condamné à mort, au mépris de son serment «d'auxiliaire de justice», au mépris de sa sécurité, est un acte d'engagement, une lutte contre la peine de mort et le système carcéral. De se suicider socialement en tant qu'avocate comme l'a fait Brigitte, pour aider un condamné, mais avant tout un détenu dans des conditions particulièrement éprouvantes, constitue un choix que nous ne pouvons qu'admirer, qu'apprécier et auquel pour ma part je tire mon chapeau. Cela étant dit, sur le plan technique les moyens employés n'apparaissent pas forcément comme les meilleurs. Quand les coups ont raté, on a en général plus besoin de coups de main que de critiques.

En ce qui concerne Philippe Maurice, condamné à mort, il est naturel de penser que cet homme en perpétuel danger de mort est par voie de conséquence en perpétuel état de légitime défense. Tout refuser n'est pas d'accepter la prison à perpétuité pour éviter la guillotine ; c'est de choisir une fois pour toutes la cavale ; c'est de se tirer, se barrer, s'arracher de ce monde carcéral de merde où on vit sous le regard d'un maton 24 heures sur 24, avec la lame du couperet sur la tête, les pieds enchaînés en promenade, dans l'attente d'une cassation ou d'une grâce présidentielle.

Il est naturel, normal, humain de chercher à échapper à cette torture par tous les moyens. Il est trop facile de traiter Philippe Maurice de bourreau quand il tire sur un maton se dressant sur son passage, alors que le pouvoir et ses représentants sont les tortionnaires responsables. Il n'est pas pensable de plaindre un chien blessé par le sanglier qui livre un dernier combat avant sa mise à mort.

Peyrefitte, Bonaldi, après ces deux faits divers qui mettent en cause l'administration pénitentiaire veulent encore mieux fermer les portes pour augmenter la sécurité par terre, par air, par mer. Mais fermer la porte sur un pourrissoir ne sert à rien, l'odeur nauséabonde de l'être humain en décomposition arrive à passer à travers les barreaux, à suinter sur les murs extérieurs, à imprégner les habits des matons, des juges, des avocats «auxiliaires de justice». Un homme prisonnier sent et son odeur est communicative, car tous les responsables de son enfermement puent. Il est encore plus difficile d'emmurer des hommes que des billets de banque, aucune technique n'est fiable. Les détenus condamnés à l'isolement et à l'oubli feront toujours entendre leur voix, et plus elle sera étouffée, plus les moyens pour l'imposer seront violents et spectaculaires, par le suicide, la mutilation, la révolte et surtout celle qui demande le plus d'ingéniosité, de complicité, de solidarité avec l'extérieur, la voie la plus radicale : la Cavale.





# LA FRANCE STALINIENNE

Lorsque nous avons parlé de la rue Copernic, lorsque nous avons parlé des «hiérarchies dans l'anti-racisme», nous avons été injustes.



Nous avons cristallisé notre vindicative critique contre des personnages comme le sioniste Kaplan, contre Bloch, le député réactionnaire de la Goutte d'Or. Parce que nous ne parvenions pas à seulement imaginer que le racisme - dont l'anti-sémitisme est un avatar - pouvait être véhiculé par autre chose qu'une idéologie de droite. Le fascisme c'est à droite. On peut même affirmer que son terrain est au centre. Mais pas «à gauche». A «gauche», pourtant, on avait oublié le P.C.F. Le P.C.F. du bulldozer à Vitry, de la délation à Montigny. A Toulouse c'est des chanteurs arabes, invités à venir inaugurer «La Maison du Peuple» qui ont eu des problèmes parce qu'ils voulaient discuter de tout cela, après leur tour de chant. Et détournant la croix celtique en faucille et en marteau, le P.C.F. pourrait récupérer les affiches de Le Pen qui, il y a quelques années disaient : «Halte à l'immigration». Georges Marchais, Le Pen, Pujade, même combat ! Le nouveau programme vachement commun du P.C.F., c'est au Front National qu'il faut aller le signer. Jadis les anars et autres «ultras» reprochaient au léninisme de prétendre apporter la conscience aux masses de l'extérieur. Bien compris. Maintenant ce sont les plus vils instincts xénophobes que l'on fait remonter de l'intérieur des masses vers leur conscience. C'est la dialectique.

On est donc «étonné», mais c'est parce que depuis le temps on avait oublié les bonnes vieilles «traditions historiques» de ces communistes là. Le stalinisme c'est quasi une programmation génétique qui, parfois, saute une génération (loi de Mandel).

Le NATIONALISME, on savait pourtant... du socialisme dans un seul pays au «à chacun son boche» de la Libération. Le TRAVAIL-FAMILLE... on connaissait, du «retroussez vos manches» de Thorez au «faites des enfants» de Jeanne Vanderersch. La CAPACITE POLICIERE, la délation, on l'avait même lue dans les poèmes de l'illustre poète André Breton : «il nous faut un Guépéou». Le passage à l'acte on l'avait appris, de l'assassinat de Trotsky au meurtre de Berneri en passant par les mitraillages dans le tas, de Lister.

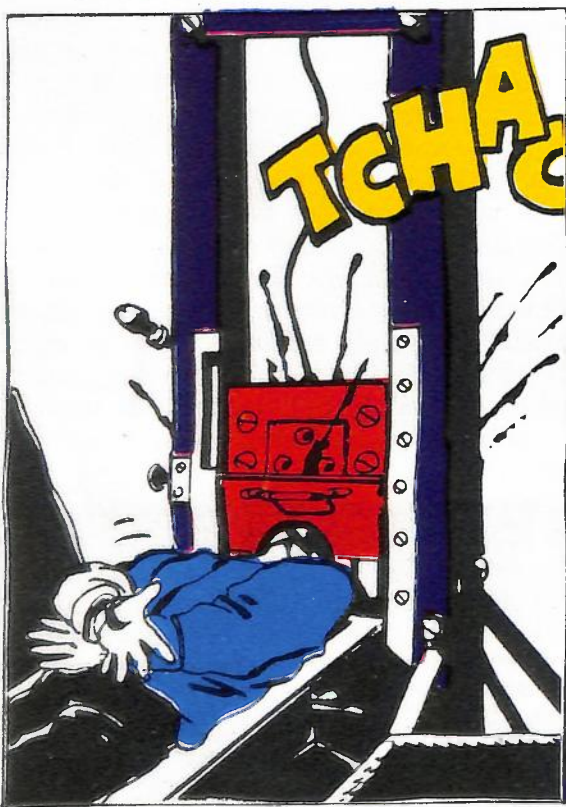
Alors le «Fabriquons Français», le Vive l'Atome, c'était finalement un retour à la tradition d'où découlaient rapidement les mots d'ordre racistes.

La droite, les Bloch, les Stoléro sont bien mal placés pour critiquer une idéologie et un comportement qui ne «devraient» pas être ceux de communistes, mais qui sont les leurs, à eux. «Si maintenant les staliniens nous piquent nos idées», regent-ils.

Heureusement que les Juifs sont inscrits sur les listes électorales, sinon...

## CONDAMNER

### A MORT



**7** condamnations à mort en France, en 5 mois. Il n'y en avait jamais eu autant en si peu de temps. La question posée : vont-ils avoir oui ou non l'audace d'en exécuter un ou plusieurs avant les élections?

Et voilà tout le monde parti dans de maintes suppositions, pour savoir si Giscard aura à donner sa grâce ou à la refuser à la fin de son premier septennat, ou bien pourra-t-il à l'aube de son nouveau règne faire preuve de la clémence des rois, ou de la fermeté d'un chef d'état ?

Pourtant la justice aux Assises est «populaire».

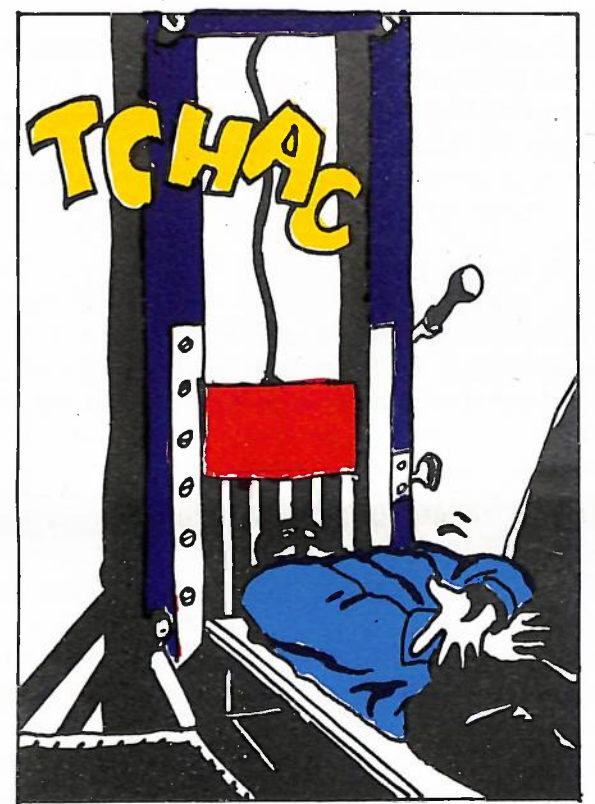
C'est alors que, sociologues, journalistes, etc... pour expliquer cette recrudescence de condamnations à mort, pèsent et soupèsent le fait que les jurés sont bien représentatifs du peuple, surtout depuis qu'ils sont tirés au sort sur les listes électorales. Seraient-ils plus réactionnaires que lorsqu'ils étaient choisis par les maires des communes, donc parmi les notables ? Les commerçants qui ont réussi, les notaires, et autres figures de «bien arrivés» dans la société, seraient-ils plus libéraux, hésiteraient-ils plus longtemps que les pros au SMIC, à faire tomber les têtes sous les guillotines ?

Possible : quand on travaille 8 heures par jour pour avoir le peu qu'on a, on le défend jalousement sans penser à mieux, alors quand des petits cons fainéants veulent passer outre ces règles en allant chercher l'argent là où il se trouve sans attendre la récompense de la retraite, on va les faire payer, on va se venger de toute notre misère, notre ennui, nos fins de mois. Y'a pas de raison que tout le monde n'en chie pas autant ! Avant de parler, il faut connaître. Quand on était gosse et qu'on grognait un peu, nos parents pas des plus favorisés socialement, ne nous disaient-ils pas qu'on se plaindrait un peu moins si on avait connu les restrictions de la guerre. C'est la même mentalité, si largement répandue, qui crie contre les prisons trois étoiles, qui se plaint de payer trop d'impôts pour entretenir des «tueurs» à ne rien faire. Evidemment, la mort, résoud tous ces problèmes. Et tuer par l'intermédiaire de la société, assouvit sans problème de conscience, ni risque personnel, le désir de meurtre et de vengeance de ceux qui n'ont pas grand pouvoir. C'est la lâcheté montée au pinacle.

Jusqu'à présent, avant le «renouveau Peyrefitte», c'étaient les notables, la plupart du temps des commerçants, qui étaient promus à être les juges des assises; et à priori ils ne furent et ne sont pas plus humains; on sait combien les épiciers défendent la propriété, le rôle social et le pouvoir qu'ils ont pu acquérir grâce à leurs biens - ce sont les mêmes qui se retrouvent pionniers de la légitime défense, et qui dorment avec le fusil sous l'oreiller.

Peut-être les classes «libérales» (médecins, avocats, insti-

### A VIE



tuteurs, professeurs etc...) ont-ils le loisir et la disponibilité d'être plus larges d'esprit, de soupeser le pour et le contre, d'aller chercher dans l'enfance, dans la société des tares qui expliqueraient l'odieux du geste, l'abandon de la «normalité», et ainsi de panacher la condamnation entre la défense de la société et l'acte qui la menace.

Mais le plus important n'est pas là. Nous allons voir pourquoi et comment ce qui importe le plus dans cet état de chose, c'est la décision du ministère de la justice de conserver la guillotine pour le moment. Quand on voit la mise



en scène de la justice, on comprend de suite que ce ne sont pas les jurés qui décident tout seuls de l'issue du procès. Disons plutôt que les fonctionnaires de la justice s'appuient sur la mentalité supposée des jurés pour mieux manœuvrer. Dans la salle d'audience, peu importe le sentiment de celui qui se trouve dans le box des accusés. C'est le fauve en cage qu'on observe et qu'on dissèque pour en arriver soit à sa mise à mort soit à sa détention



Le juge et les deux assesseurs au milieu des jurés représentent la justice objective, décontextuée de toute pression; l'avocat général défend la société et représente donc l'accusation, et l'avocat de la défense en dernier lieu essaie par des effets oratoires de persuader la cour de justice soit de l'innocence de son client, soit du peu d'importance de sa responsabilité. Il n'y a pas plus sinistre comédie : les jurés ne se rendent certainement pas compte à l'unanimité de la responsabilité qu'on leur accorde pour sanctionner telle ou telle décision dans le fond prise à l'avance.

Peut-être faudrait-il que les jurés assistent comme les avocats, à 5 heures du matin, à une exécution pour se rendre compte de leur oui coupable au moment du verdict. Mais les exécutions, il y a cent ans, étaient publiques place de grève, et ne voyait-on pas tous les bons citoyens aller bailler à la chute de la tête dans le panier de son et respirer l'odeur du sang. Alors ? La justice serait plus directe et plus sûre d'elle si les juges et les jurés-mêmes allaient jusqu'au bout de leurs décisions, et juste après le verdict, tuaient le coupable, plutôt que de s'en remettre à un bourreau dans le fin-fond des cours de prison ! Peut-être verrait-on alors des jurés redevenir un peu plus humains et s'apercevoir de l'horreur de l'assassinat légal.



L'opinion publique, le citoyen mis dans les conditions d'un procès, sont très malléables, encore plus que dans la vie courante; il se sent promu à une telle tâche une fois dans sa vie qu'il a peur de faire le moindre faux pas qui le ferait basculer dans le monde non plus de ceux qui jugent, mais de ceux qui sont jugés. On ne peut en dire autant des magistrats qui ne manifestent aucun remords ni aucune mauvaise conscience des années de prison et des mises à mort qu'ils ont prononcées depuis le début de leur carrière.

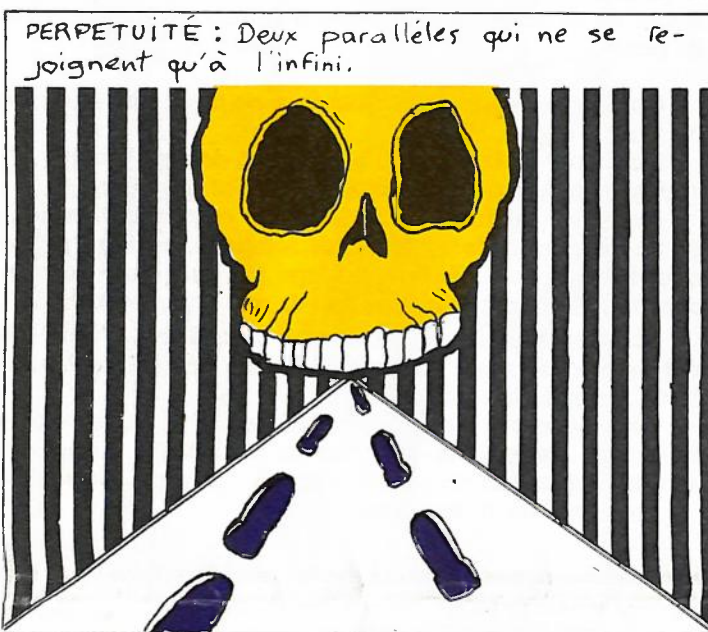
Le juré est manipulé aussi pendant toute la durée du procès, quand il sort de l'audience, par la presse et ses commentaires. Pour le procès Maupetit-Terriél, nous avons eu droit tous les soirs et tous les midis à un réquisitoire serré contre les accusés mené par le journaliste J.C. Berthet de T.F.1, insistant sur l'horreur du crime, sur les détails les plus sordides. Il a même interviewé les familles des victimes pour savoir si elles étaient pour ou contre la peine de mort, le premier jour du procès. On se demande vraiment où se trouve l'objectivité des débats!

La nouveauté aussi au cours de ce procès, ce fut les montages audio-visuels des reconstitutions des crimes, des diapositives des cadavres, avec dans la salle la présence de la famille; on sait bien le poids et la suggestion de l'image, et cela gageait déjà l'intime conviction des jurés et le résultat du verdict. Il aurait fallu, pour en démonter l'effet, que les avocats de la défense aient aussi fait un petit film sur la misère, avec des détails aussi horribles destinés à influencer dans l'autre sens. Donc dans ce procès, il ne

pouvait pas y avoir d'autres issues; Maupetit était déjà condamné à mort à l'avance, quant à Jeanine Terriél, échappée de justesse à la guillotine, plutôt que d'un sursaut d'humanité envers elle, il doit s'agir d'opportunisme. Condamner une femme et l'exécuter ne serait pas une grande publicité pour la France libérale, alors que tous les autres pays européens ont aboli la peine de mort. (La dernière femme exécutée en France, en 1945, était une femme condamnée pour avoir fait des avortements).

## AU GOUT DU JOUR

Il y a sept ans pourtant, Giscard était contre la peine de mort. Et Peyrefitte s'excuse même de son maintien en la justifiant par la montée de la fameuse insécurité, et consécutivement de vengeance individuelle sous couvert de légitime défense. Ainsi, le ministre de la justice paraît en fin de compte plus libéral et plus juste que "l'opinion publique". La répression devient alors le fondement de la justice, avec le but de dissuader l'individu qui enfreint la loi par la peur de la sanction réellement appliquée et non plus comme une menace fictive - suppression de remise de peine, blocage des permissons, l'avenir complètement programmé et sans espoir devient la punition de la société contre le déviant - La barbarie de la guillotine disparaîtra progressivement pour laisser place à cette solution.



En octobre 1980, Peyrefitte disait : "la récidive est pratiquement nulle après vingt cinq ans de réclusion: l'agressivité du criminel est brisée... C'est plus humain que de le guillotiner, et c'est aussi efficace pour protéger la société... Ce qui nous manque, c'est l'établissement pénitenciaire d'où l'on ne s'évade pas, mais où l'on peut vivre sans devenir fou; où l'on a suffisamment d'espace pour se mouvoir, tout en étant mis hors d'état de constituer un danger pour la société."

Les projets avancent, on construit des prisons comme celle de Bois d'Arcy, où tout est électronique; le maton n'a aucun contact direct avec le prisonnier, il est à sa tour de contrôle et tout, l'ouverture des portes, les demandes, etc... est fait par circuit de télévision. On crée aussi des prisons dans les prisons, les Q.H.S. pour tous les détenus qui osent ouvrir la bouche pour une quelconque critique.

Reineman, avocat de Strasbourg, se présente comme candidat contre les Q.H.S. pour pouvoir laisser s'exprimer ceux qui n'ont jamais la parole, et qui pourtant, malgré l'indignation des "bons citoyens", ont encore la possibilité de réflexion comme tout être humain:

J'ai l'intention de dénoncer avec force, avec violence, ces cercueils cellulaires dans lesquels on enterre des hommes.

J'ai l'intention de donner la parole à Maurice LOCQUIN, cet innocent, condamné, acquitté, qui hurle depuis des années, et que personne ne veut entendre.

J'ai l'intention de donner la parole à Simon SCHNEIDER, enseveli au Q.H.S. de Tulle.

J'ai l'intention de permettre la parole de BENJELOUL, condamné deux fois à la réclusion perpétuelle, qui crève au Q.H.S. de Bourgoin-Jallieu.

J'ai l'intention de laisser hurler Aimé FISCHER condamné à la réclusion criminelle à perpétuité pour un hold-up, qui a déjà passé 24 années en prison, qui entame sa 10ème année en Q.H.S., qui n'a jamais tué personne, et qui doit comparaître de nouveau devant la cour d'assises du Bas-Rhin.

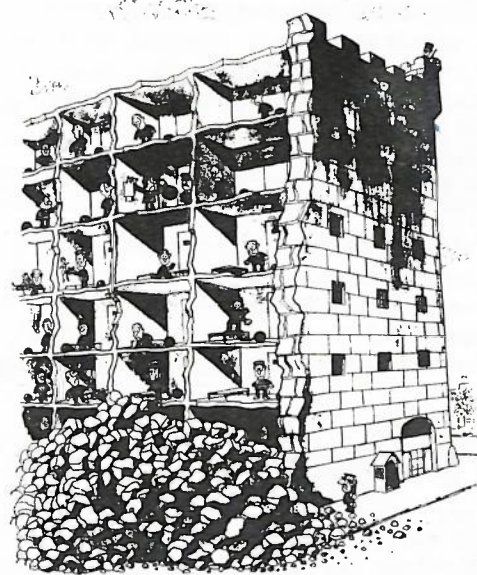
J veux faire entendre les hurlements de Roland GONTHIER réduit au silence de Mende.

Je veux donner la parole à tous ceux, à toutes celles que je défends tous les jours devant les tribunaux correctionnels, devant les cours d'assises, à tous ceux, à toutes celles qui font l'objet d'une répression impitoyable de la part d'une justice de classe.

Je veux profiter de cette campagne pour dire ma révolte, mon dégoût devant ce qu'on appelle la réforme Peyrefitte.

Vous pouvez prendre contact avec moi en téléphonant au 36.52.61 à STRASBOURG ou en écrivant à J. RENNEMANN, 12, rue du Gal de Castelnau à 67000 STRASBOURG.

Une sélection parmi les prisonniers risque d'apparaître. On proposera aux primaires et aux inculpés de délits mineurs, la réhabilitation par le travail en milieu ouvert, où les matons seront les patrons, les voisins, les collègues de travail, où le condamné sera lui-même gérant de son enfermement. Peyrefitte prend l'exemple des Etats-Unis, sur ce qui s'appelle des «community centers».

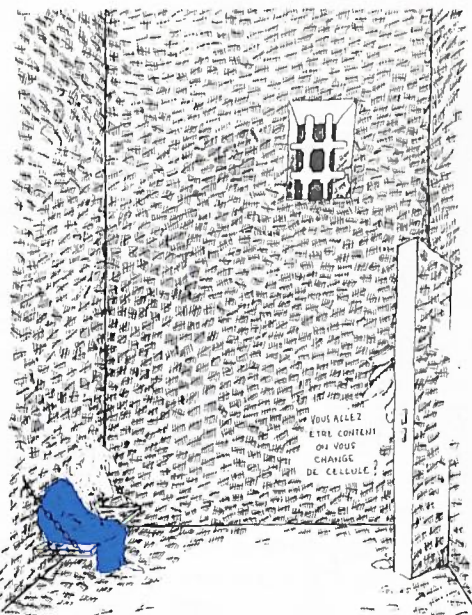


Ou encore il y aura création de sorte de C.A.T. (centre d'aide par le travail) réservé jusqu'alors aux handicapés physiques, dans lesquels les concessionnaires trouvent une main d'oeuvre à bon marché.

Et de l'autre côté, les Q.H.S. pour les récidivistes, les condamnés à perpétuité, les supposés «ultra-dangereux» pour la société, où toute possibilité d'évasion sera empêchée, toute possibilité de rêve de sortie anticipée sera enlevée. Pour tous ceux qu'on juge irrécupérables, on donnera la mort à petit feu, sans verser une goutte de sang, mort plus propre et moins honteuse que le guillotiner pour une démocratie.

Et s'il y en avait qui préférerait la mort à cet enfermement sans fin ? Si quelqu'un demandait à la «Société» d'être moins hypocrite.

Gary Gilmore, condamné à la peine de mort aux Etats-Unis refuse de faire appel, ce qui lui aurait certainement épargné la mort : «Espérer que l'Etat m'exécute ? C'est plus acceptable et plus facile que le suicide. Mais on n'a exécuté personne ici depuis 1963 (c'est à peu près la dernière année pour des exécutions légales où que ce soit) qu'est que je vais faire pourrir en prison ?... J'ai passé dix huit ans en taule et je n'ai pas l'inten-



tion d'en passer encore vingt. Je préfère être mort que vivre dans ce trou».

Ou encore Ferraton, à un procès Douai en 1978, qui préférerait la mort plutôt que de repartir en hôpital psychiatrique où il avait passé son enfance et sa jeunesse. Les suicides dans les prisons modernes comme Fleury-Mérogis n'arrêtent pas d'augmenter !

Les abolitionnistes et humanistes de tout poil ont toujours crié des cris d'horreur sur la guillotine. Mais ils ne se sont jamais émus de la mort à petit feu que représentent la prison à perpétuité. Lorsque les condamnés, comme Gilmore, réclament l'exécution plutôt que la détention, ils sont les premiers à ne rien comprendre. Les avocats de Gilmore posaient contre son désir l'appel pour que la peine de mort ne soit plus requise.

Ils ont bonne conscience quand tout est en ordre, c'est-à-dire quand la surveillance et la punition se font en douceur, quand il n'y a pas torture physique.

D'autant plus qu'ils sont persuadés eux-mêmes de l'exemplarité de la peine. Cette peine est d'autant plus supportable pour ceux qui n'envisagent jamais de l'avoir à supporter eux-mêmes.

Supprimer la vie par les Q.H.S., l'obligation sensorielle, la prison à vie, augmenter la répression en la généralisant à tous les stades de la société par le fichage, par une société tous les jours plus policée ne sont pas des solutions plus humaines.

Le problème reste le même avec ou sans guillotine : ce n'est qu'en supprimant les causes qu'on supprime les conséquences.



# dis, t'as pas une larme?...

## Dis t'as pas une larme ?

- hélas non, j'allais juste t'en demander
- allez, quoi, je suis mort !
- alors, ça te servirait plus à rien...
- bon... (quelque pas et il vous poursuisait encore)
- dis, juste un soupir, allez quoi...

il était mort, c'est vrai, déjà quand il disait : « Dis t'as pas cent balles », je crois qu'il était mort.

La même absence, absence de conviction, car, il le sait bien, qui la lui donnerait cette larme. au pauvre « jeune chômeur mort de faim et de froid à Sochaux » (plus personne ne sait son nom : qu'importe ?)

## Qui ?

L'huissier qui l'a trouvé ?... il était tellement à sa place et dans son bon droit, l'huissier, comme tous ses semblables, un peu ennuyé, peut-être...

S'il y a une chose qui n'est vraiment pas originale en ce moment, c'est bien le chômage.

s'il y a une chose qui soit vraiment une valeur sûre, grand teint, qui ne passe pas de mode, c'est la misère, misère triste, sale, sans poésie.

La misère d'autrefois, un peu rétro, arrangée avec le style Zola, c'est de la grande et belle misère... on en redemande, on se dépayse, ça ressemble si peu à maintenant, avec la télé couleur et tout ça...

Bien sûr, même maintenant il y a les statistiques sur le chômage; Bien sûr il y a les crados : « T'as pas cent balles » au coin de la rue, mais tout ça c'est différent, ça manque de dignité humaine, la dignité humaine c'est pour les uns le droit au minimum vital et pour les autres, afin de retomber sur les pattes, c'est la beauté du silence ! quand on n'a pas eu le minimum vital.

Silence : crever sans se plaindre...

Hélas, le pauvre « jeune chômeur » n'avait même pas cela, puisqu'il faisait un peu la manche (dixit « Libération »)... un peu seulement, et ça ne devait pas très bien marcher.

De toute manière la dignité humaine n'est pas digne du tout et en tous cas, ne nourrit pas son homme.

Triste, triste à mourir, mais on a tout dit, trop dit même sur le chômage, sur la solitude, sur l'indifférence.

A quoi cela sert-il de s'apitoyer ? à quoi cela sert-il de stigmatiser l'indifférence des autres ?

moi-même, je ne pourrais pas verser une larme, parce que quand l'horrible dépasse certaines limites, on a les yeux secs, c'est bien connu, et il n'y a plus rien à dire parce que mourir de faim est une idée difficile à concrétiser, à supporter, et qu'il faut être salopard ou (et) curé pour se l'intégrer dans la caboche, et s'en tirer, justement, avec une larme.

Tout ce que je sais moi, mais ça ne ressuscitera personne, c'est qu'ici et maintenant il ne faut compter sur rien. Toutes les analyses, toutes les indignations sur le capital, sur les différences de classe, sur la cruauté du pouvoir et son administration, sur l'indifférence et la méchanceté de l'homme pour l'homme, tout ça se résume au bout du trop à cela :

il faut pas attendre, il faut pas demander, il faut pas pleurer.

Il faut pas attendre son droit, il faut pas demander mais prendre, il faut pas pleurer, surtout pas pleurer, il faut cogner.

Il se peut que certains ne se sentent pas armés pour cela, mais c'est en cela que leurs copains devraient donner un coup de pouce.

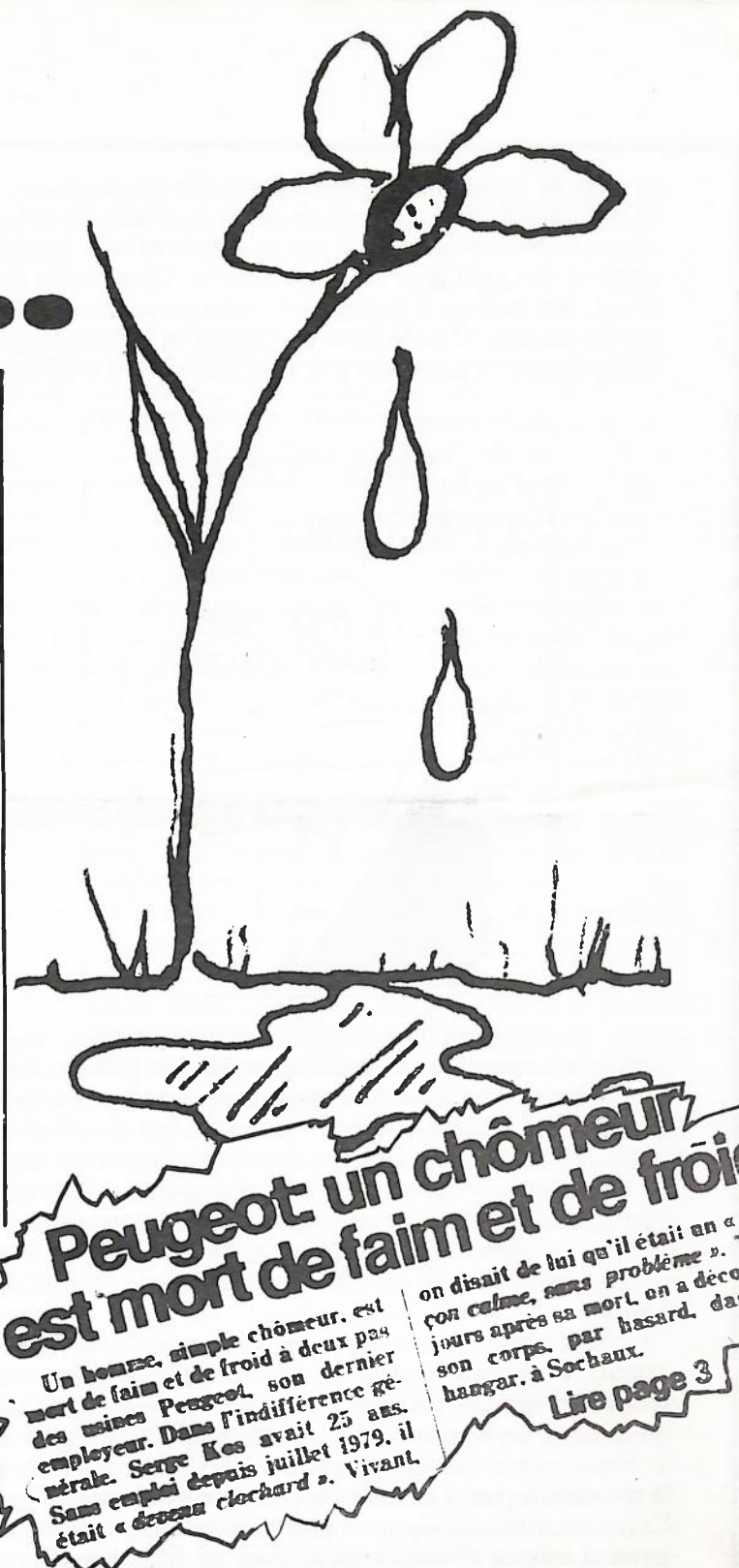
Cultiver la poésie de la cloche, ça ne mène pas loin quand on frime,

mais trop loin, au point de non-retour, quand c'est vraiment tout ce qu'on connaît ou tout ce qui reste.

Demain je ne donnerai toujours pas cent balles, parce que ça me révolte, cette antithèse de solutions, mais je penserais quand même à ce pauvre type, qui n'a eu qu'un tort, je le suppose, c'est de n'avoir pas fait de mal à une mouche...

Les mouches, reconnaissantes à ce cadavre d'inoffensif, ont un peu tourné : une petite oraison désolée du bout des lèvres, et puis elles ont oublié...

Une mouche a quand même dû rester après les autres : l'huissier... ça m'étonnerait bien qu'il n'ait pas inventorié et saisi les loques qui restaient là, dans le hangar... pour les frais d'obsèques...



## POETES VOS PAPIERS



Dernier appoint à l'arsenal de nouvelles lois qui nous ont été soigneusement étudiées dans le projet « Sécurité et Liberté » maintenant mis en application : les contrôles d'identité peuvent être désormais effectués n'importe quand par tout agent de police judiciaire ou gardien de la paix. C'est l'entérinement de ce qui avait déjà lieu couramment dans la pratique même si c'était contraire à la loi, c'est la bavure légalisée. Peyrefitte nous a mis à l'aise tout de suite : « cette pratique, qui se faisait déjà, continuera mais sera désormais réglementée et imposera de la courtoisie de la part des policiers... » Nous avons l'habitude, nous pouvons leur faire confiance !

Parallèlement, se situe la mise en place de la nouvelle carte d'identité ! Sous prétexte de lutter contre la fraude,

voici l'installation d'une structure de fichage plus rationnelle et plus efficace que ce qui existait jusqu'à maintenant. N'ayons crainte. Si ces messieurs se sont donnés tout ce mal pour nous mitonner ces petits plats sauce « Sécurité et Liberté » accompagnés d'informatique, c'est bien sûr pour nous protéger. La structure est là, mais nous avons la garantie du ministère de l'intérieur qu'en aucun cas les différents ordinateurs ne seront connectés entre-eux, ni à un ordinateur central. D'ailleurs, nous pouvons avoir toute confiance dans leurs déclarations de bonnes intentions : ils ont abandonné le principe d'une zone de lecture optique sur la carte d'identité... mais ils ont gardé des caractères pouvant permettre de reconstituer cette lecture optique. Voyons, ne faisons pas de mauvais esprit ! Et si Joinet, directeur de la commission

nationale « Informatique et Libertés » a été muté, ce n'est sûrement pas parce qu'il devenait trop gênant, mais uniquement, comme on nous l'affirme, « dans l'intérêt du service ».

L'hypocrisie de cette bonne vieille démocratie bien-pensante et libérale est donc à son comble : d'un côté on nous prépare avec un soin minutieux toute une structure pour nous mettre en fiches, nous surveiller, nous contrôler encore mieux ; désormais l'informatique va éviter toutes les lourdeurs administratives - plus de cloisonnement entre les différents secteurs géographiques ou administratifs - les renseignements de tous ordres traquant le citoyen dans sa vie privée vont circuler dans tous les secteurs de la police. Mais attention ! Pour qui s'aventurerait à crier à la répression, à dénoncer un pas de plus dans la mise en danger des libertés, la réponse est là toute prête : cet instrument de fichage que le pouvoir nous a étudié dans les détails, la carte d'identité informatisée n'est pas obligatoire. Tout est là ! L'apparence extérieure est sauve : le speaker de la télé nous le dit tout crument : si vous ne voulez pas être fichés, cela ne dépend que de vous, vous n'avez qu'à ne pas demander de carte d'identité.

Déjouons leur hypocrisie en retournant leurs conseils de jésuites contre eux. Puisqu'il suffit de présenter à un contrôle d'identité un document quelconque tel qu'une carte de sécurité sociale ou autre, nous refuserons au pouvoir notre participation à la mise en place de notre propre contrôle, nous n'irons pas demander l'établissement de notre carte d'identité informatisée.

Directeur de Publication: Christian Martre  
Commission paritaire N° 58018  
Imprimerie 34 rue des Blanchers Toulouse  
Correspondance: B.P. 105 - 31013 Toulouse  
Abonnement: 10 N° : 30F  
CCP 339434 S - Toulouse





# SONDAGES :

## 1<sup>ère</sup> question :

### Etes-vous au milieu ?

1<sup>ère</sup> réponse : 50% de OUI.

## 2<sup>ème</sup> question :

### Etes-vous au centre ?

2<sup>ème</sup> réponse : 50% de NON.

Dans notre milieu, on dit toujours qu'on est contre les sondages, qu'on n'y croit pas, que c'est une vaste fumisterie. C'est pour cela qu'il est peut-être intéressant de se pencher sur la question, d'essayer de comprendre le fonctionnement d'un sondage, l'utilisation qui en est faite et ses conséquences. Et ceci encore plus en période pré-électorale où on nous en balance un tout les matins.



Bien souvent, on a tendance à faire la confusion entre ce qui se passe au moment même du dépouillement des élections : l'interprétation des premiers résultats pris sur une ou plusieurs communes représentatives de l'ensemble qui nous donne la fameuse « fourchette », fourchette qui se rétrécit au fur et à mesure que d'autres résultats viennent s'ajouter aux premiers. Là on se base sur des résultats, sur des gens qui ont voté et non sur des réponses à des questions. Ça n'a rien à voir avec les sondages pré-électorales où on a déjà vu des élections où les résultats étaient contraires aux sondages. (voir les élections de 78 où les derniers sondages donnaient la gauche légèrement prioritaire et où après un dernier discours présidentiel, les électeurs ont opté pour la continuité.

Un sondage, est censé être fait pour sonder « l'opinion publique » sur différents sujets plus ou moins au goût du jour. Il se veut objectif et juste parce que l'échantillon interrogé est calculé scientifiquement à partir de la connaissance des critères influents : âge, sexe, profession, type d'habitat, religion etc...

En effet, de ce point de vue-là le sondage est juste, mais beaucoup d'autres éléments entrent en jeu :

- la forme de la question posée qui peut changer le résultat; par exemple en Mai 1965, l'JNED a posé la même question sous deux formes différentes :

A) Approuveriez-vous ou désapprouveriez-vous la création de dispensaires spécialisés, où les femmes pourraient être renseignées sur tous les moyens à employer pour éviter la grossesse ?

B) Les trois derniers mots étaient remplacés par « avoir le nombre d'enfants qu'elles désirent ».

La forme A a reçu 71 % de réponses affirmatives; la seconde, positive, plus agréable, 83 %.

- La question peut faire intervenir des notions floues de bien, supportable, invivable ... autant de termes qui ne veulent pas dire la même chose pour toutes les personnes interrogées : « Etes-vous satisfait, plutôt satisfait, plutôt mécontent, très mécontent de Valéry Giscard d'Estaing comme Président de la République ? »

- Il y a aussi les questions à choix multiple : « Des quatre problèmes suivants : hausse de prix, chômage, criminalité, menaces sur l'approvision-

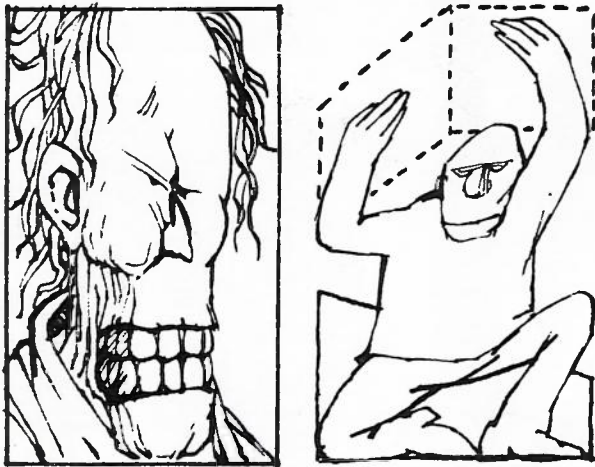
nement en pétrole, quel est aujourd'hui à votre avis, le plus important ? » qui oblige la personne sondée à choisir entre plusieurs maux sur lesquels en plus elle n'a pas grande possibilité d'intervention. C'est la question typique qui ne correspond à rien et peut être interprétée de multiples façons.

- Autre élément qui intervient : Suivant que le sondé est interrogé seul, en tant qu'individu, ou en tant que membre d'une catégorie -parti politique ou communauté religieuse ou autre..., sa réponse n'est pas la même.

On sait aussi qu'intervient le moment où on effectue un sondage par rapport à l'actualité ou aux derniers événements intervenus.

En ce qui concerne plus particulièrement une période pré-électorale, un sondage donne une idée de ce que pensent les gens à un moment donné, de ce que serait le résultat si l'élection avait lieu ce jour-là.

Mais cela évolue au fur et à mesure des événements qui interviennent, après un discours plus ferme à la télévision ou une prise de position du



PC ou d'un autre parti. Jusqu'au moment des élections on peut comparer les estimations d'un sondage à l'autre mais ce n'est pas significatif du résultat.

Un sondage est largement influencé par l'information diffusée dans la période précédente, le dit-sondage rejeté en pâture à l'information et on est en mesure de se demander quelles sont les influences réciproques.

Si beaucoup de partis ou de personnalités politiques se méfient des sondages qui leur sont défavorables, la plupart vont quand même recourir pour savoir; ou même, dans l'espoir d'en faire une diffusion qui leur servira.

En fait on en est réduit aux suppositions quant aux effets que peut avoir la publication d'un sondage ; Il peut provoquer :

- Soit un ralliement au vainqueur selon l'idée que l'on a qu'il y a une tendance à se rapprocher de l'idée la plus majoritaire. Mais dans les faits rien ne prouve cela car ça voudrait dire qu'à partir du moment où un sondage désigne un candidat

comme étant en tête, sa côte devrait monter de sondage en sondage jusqu'aux élections.

- Soit au contraire ralliement au candidat en difficulté qui un peu avant la fin, se montre plus brillant, ne s'avoue pas vaincu et marque des points.

- On peut aussi imaginer que les sondages s'ils sont considérés comme sûrs, peuvent inciter à l'abstention par certitude de perdre (vote inutile); Ou au contraire abstention parce que la victoire est gagnée d'avance.

En fait, il est certain que les sondages influencent en partie l'opinion publique comme d'autres éléments mais de quelle manière, c'est difficile à déterminer.

C'est par crainte de ces influences qu'une loi a été votée interdisant la publication de ces sondages la dernière semaine avant les élections.

Mais au-delà de ces sondages pré-électoraux, là où l'influence risque d'avoir des conséquences plus graves c'est dans les sondages ayant plus directement trait à des problèmes sociaux; usage de la drogue, peine de mort, légitime défense etc...

Dans un Basta précédent, on avait déjà parlé d'une émission « Dossiers de l'Écran » consacrée à la justice, avec Peyrefitte qui s'appuyait au départ sur un sondage d'opinion. On voulait nous montrer que c'est essentiellement le « citoyen » qui a peur, qui demande à être protégé, et réclame la peine exemplaire. Les dirigeants eux, ne sont pas forcément pour, mais s'appuient, au nom de la démocratie sur l'opinion publique.

En matière de sondage, depuis quelques temps des sondages sont effectués à partir d'un échantillonage par tirage au sort qui remplacerait la méthode des quotas (échantillonage basé sur les éléments influents) ; Pour les procès aux Assises les jurés eux-aussi sont tirés au sort parmi la population inscrite sur les listes électorales.

Alors est-ce que ce sont les sondages sur la peine de mort (65 %) qui vont influencer les jurés au prochain procès ou est-ce que cette accumulation de condamnations prononcées par des jurés au hasard va faire augmenter les partisans de la peine de mort au prochain sondage ?

De toute façon le résultat est le même : on condamne.

Et pour couronner le tout, on aura droit au sondage institutionnalisé : le référendum !

Cela relève du même phénomène avec influence de l'information par journaux, télévision... pour avoir une opinion publique sensibilisée sur un problème particulier d'actualité.

Mais, là c'est plus grave, car l'interprétation du résultat n'est pas seulement publié, mais est déterminant et sert à cautionner des évolutions gouvernementales, voire à faire passer certaines réformes ou certaines lois.



**Bonaparte Tejero ne sera pas  
le Napoléon de l'Espagne.**

**Juan Carlos fais tes valises  
on ne sait jamais.**

**Ta démocratie fout le camp**



**MATRE, ON S'ARRACHE!**

Mensuel n° 20 - Février Mars 81

3F

ISSN 0395-4250

